



RÈGLEMENT 2017 CHALLENGE ROTAX FRANCE

Enregistré sous le numéro CK 4, le 12/01/2017



Challenge Rotax France – 3MK Events

Parc d'Activités des Hauts de Couéron – BP 60 – 44220 COUERON – FRANCE

Tél : (33) 02 40 38 26 20 – Fax : (33) 02 40 38 26 21

Email : contact@3mkevents.com

SOMMAIRE

A. RÈGLEMENT GÉNÉRAL	3
Article A.1 : GÉNÉRALITÉS	3
Article A.2 : L'ORGANISATION	3
Article A.3 : LA RÈGLEMENTATION	3
Article A.4 : LES CATÉGORIES	4
Article A.5 : ACCEPTATION DU RÈGLEMENT	4
Article A.6 : LES DROITS D'INSCRIPTION	4
Article A.7 : LES PROCÉDURES D'INSCRIPTION	4
Article A.8 : LE CALENDRIER	5
Article A.9 : MODIFICATIONS DU RÈGLEMENT	5
Article A.10 : DROITS A L'IMAGE	5
Article A.11 : VIDEO ARBITRAGE	5
Article A.12 : MODIFICATIONS	5
B. RÈGLEMENT SPORTIF	6
Article B.1 : CONCURRENTS ET PILOTES	6
Article B.2 : TUTEURS / PILOTES MINEURS	6
Article B.3 : BRIEFING	6
Article B.4 : MÉCANICIENS ET ASSISTANCE	6
Article B.5 : OUTILLAGE PARC D'ASSISTANCE & PARC FERMÉ	6
Article B.6 : SECURITÉ / ENVIRONNEMENT	7
Article B.7 : DÉROULEMENT DU CHALLENGE ROTAX FRANCE	7
Article B.8 : CLASSEMENT DU CHALLENGE ROTAX FRANCE	8
Article B.9 : RECLAMATION	8
Article B.10 : DIVERS	8
C. RÈGLEMENT TECHNIQUE	9
Article C.1 : RÈGLEMENT TECHNIQUE GÉNÉRAL	9
Article C.2 : PUBLICITÉ	9
Article C.3 : NUMÉROS DE COURSE & STICKER CATEGORIE / CHALLENGE ROTAX FRANCE	9
Article C.4 : CARBURANT & LUBRIFIANT – CATÉGORIES FÉDÉRALES –	10
Article C.5 : CARBURANT & LUBRIFIANT – CATÉGORIES COUPE DE MARQUE ROTAX –	10
Article C.6 : PNEUMATIQUES ALLOUÉS POUR LE CHALLENGE ROTAX FRANCE	10
Article C.7 : PNEUMATIQUES CATÉGORIE MINIME	10

Article C.8 : PNEUMATIQUES CATÉGORIE CADET	11
Article C.9 : PNEUMATIQUES CATÉGORIE NATIONALE	11
Article C.10 : PNEUMATIQUES CATÉGORIES COUPE DE MARQUE ROTAX	12
Article C.11 : CREVAISON.....	12
Article C.12 : PNEUMATIQUES AUX WARM-UP.....	12
Article C.13 : PNEUMATIQUES PLUIE AUX ESSAIS LIBRES OFFICIELS	12
Article C.14 : SENS DE ROTATION DES PNEUMATIQUES	12
Article C.15 : VENTE DES PNEUMATIQUES.....	12
Article C.16 : CARÉNAGE AVANT & KIT DE MONTAGE DE CARÉNAGE AVANT	13
D. LE CHALLENGE ROTAX FRANCE 2017	13
Article D.1 : GÉNÉRALITÉS	13
Article D.2 : CLASSEMENT GÉNÉRAL DU CHALLENGE ROTAX FRANCE	13
Article D.3 : DOTATION.....	13
Article D.4 : DOTATION GRANDE FINALE ROTAX 2017.....	14
E. ANNEXE	15
CALENDRIER DU CHALLENGE ROTAX FRANCE 2017	15

A. RÈGLEMENT GÉNÉRAL

INTRODUCTION

En qualité d'importateur officiel ROTAX pour la France, la société SODIKART via son département Évènements, dénommé « 3MK Events », est le promoteur du Challenge Rotax France.

Ce Challenge est organisé à travers une seule course appelée le Challenge Rotax France.

Article A.1 : GÉNÉRALITÉS

- **Art.A1.1** : Le Challenge Rotax France 2017 regroupe 5 catégories et deux sous classements :
 - MINIME : Catégorie Fédérale
 - CADET : Catégorie Fédérale
 - NATIONALE : Catégorie Fédérale
 - ROTAX MAX : Catégorie Coupe de marque Rotax France
 - ROTAX MAX MASTER : Sous classement de la catégorie Rotax Max
 - ROTAX MAX DD2 : Catégorie Coupe de marque Rotax France
 - ROTAX MAX DD2 MASTER : Sous classement de la catégorie Rotax Max DD2
- **Art.A1.2** : 3MK Events se réserve le droit de limiter le nombre de participants à 36 pilotes par catégorie.
- **Art.A1.3** : 3MK Events se réserve le droit de refuser l'inscription d'un pilote.
- **Art.A1.4** : 3MK Events se réserve le droit d'annuler une catégorie en cas de nombre insuffisant de participants.
- **Art.A1.5** : 3MK Events se réserve le droit de faire rouler les pilotes de la catégorie Rotax Max Master avec les pilotes de la catégorie Rotax Max ou de la catégorie Rotax Max DD2.
- **Art.A1.6** : 3MK Events se réserve le droit de faire rouler les pilotes de la catégorie Rotax Max DD2 Master avec les pilotes de la catégorie Rotax Max DD2.
- **Art.A1.7** : 3MK Events se réserve le droit de faire un classement « de + 32 ans » dans une catégorie.

Article A.2 : L'ORGANISATION

- Le Challenge Rotax France est organisé par l'ASK gestionnaire du circuit retenu par le promoteur 3MK Events pour l'organisation de l'évènement et sous l'égide de la FFSA.

Article A.3 : LA RÈGLEMENTATION

- **Art.A3.1** : Le présent règlement est spécifique au Challenge Rotax France. A ce titre, aucun autre règlement particulier ne peut être appliqué sans un accord écrit de 3MK Events et de la FFSA.
- **Art.A3.2** : En dehors des articles et spécifications du présent règlement, il sera appliqué au niveau sportif et technique le règlement de la Coupe de marque Rotax France 2017 pour les catégories Rotax Max (+ le sous classement Rotax Max Master) et Rotax Max DD2 Max (+ le sous classement Rotax Max DD2 Master) et le règlement fédéral FFSA pour les autres catégories.
- **Art.A3.3** : Pour l'année 2017, le Challenge Rotax France sera « labellisé FFSA ».
- **Art.A3.4** : Tout ce qui n'est pas autorisé dans le présent règlement, dans celui de la Coupe de marque Rotax France 2017 et dans le Règlement Sportif & Technique National FFSA 2017 est interdit.

Article A.4 : LES CATÉGORIES

- **Art.A4.1** : Catégorie Minimale : Se référer aux Règlements Sportif & Technique Nationale FFSA 2017 de la catégorie Minimale.
- **Art.A4.2** : Catégorie Cadet : Se référer aux Règlements Sportif & Technique Nationale FFSA 2017 de la catégorie Cadet.
- **Art.A4.3** : Catégorie Nationale : Se référer aux Règlements Sportif & Technique Nationale FFSA 2017 de la catégorie Nationale.
- **Art.A4.4** : Catégorie Rotax Max & Rotax Max Master : Se référer au règlement de la Coupe de marque Rotax France 2017.
- **Art.A4.5** : Catégorie Rotax Max DD2 & DD2 Master : Se référer au règlement de la Coupe de marque Rotax France 2017.

Article A.5 : ACCEPTATION DU RÈGLEMENT

- **Art.A5.1** : Le fait de s'engager au Challenge Rotax France implique d'accepter dans son intégralité le présent règlement ainsi que le Règlement Sportif et Technique National FFSA 2017 et de les appliquer.
- **Art.A5.2** : 3MK Events se réserve le droit de refuser l'inscription ou d'exclure tout pilote (ou équipe) n'observant pas une conduite adaptée à l'esprit du Challenge Rotax France ou dont l'attitude pourrait nuire à l'image du karting en général.
- **Art.A5.3** : Le pilote est seul responsable de ses accompagnateurs, licenciés FFSA ou non.
- **Art.A5.4** : En cas d'injures et voies de faits, un pilote se verra affliger une amende de 150 Euros ou sera exclu de la manifestation.
- **Art.A5.5** : Les pilotes sont responsables de la conformité du matériel. En cas de non-conformité des sanctions sportives seront appliquées.

Article A.6 : LES DROITS D'INSCRIPTION

- **Art.A6.1** : Le montant de l'inscription au Challenge Rotax France est le suivant :

Catégorie	Montant de l'inscription
Minime	150 Euros TTC
Cadet	190 Euros TTC
Nationale	230 Euros TTC
Rotax Max	
Rotax Max Master	
Rotax Max DD2	
Rotax Max DD2 Master	

Le montant de l'inscription pour le Challenge Rotax France comprend les frais de dossier administratifs, les droits de piste du vendredi et l'emplacement paddock. Seuls l'aire de stationnement, la location du transpondeur et les droits de piste du jeudi pourront être facturés en supplément par l'ASK organisatrice.

- **Art.A6.2** : Une majoration de 50 Euros TTC sera appliquée en cas d'inscription à moins de 21 jours du début de l'épreuve.
- **Art.A6.3** : La clôture des inscriptions sera effective 10 jours avant le début de l'épreuve (début des essais libres officiels).
- **Art.A6.4** : En cas de non-participation à l'épreuve, le pilote ne pourra prétendre à aucun remboursement (frais d'inscription et pneumatiques). L'inscription d'un pilote ne pourra pas être cédée à un autre pilote.

Article A.7 : LES PROCÉDURES D'INSCRIPTION

- **Art.A7.1** : Les inscriptions (droits d'engagement + pneumatiques) se feront uniquement en ligne sur le site : www.challengerotaxfrance.com
- **Art.A7.2** : Le règlement des inscriptions se fera uniquement par CB ou par virement bancaire. Dans le cas d'un paiement par virement, celui-ci devra être effectif dans les 7 jours suivant l'inscription. Dans le cas contraire, l'inscription sera annulée. De plus, il sera demandé aux pilotes réglant par virement bancaire de renseigner le libellé en précisant leur prénom et leur nom ainsi que le nom de l'épreuve à laquelle ils participeront.

Article A.8 : LE CALENDRIER

- Voir le calendrier en annexe.

Article A.9 : MODIFICATIONS DU RÈGLEMENT

- 3MK Events, promoteur du Challenge Rotax France, se réserve le droit de modifier, sans préavis ou d'annuler un ou plusieurs articles du présent règlement (général, technique et sportif) avec l'accord de la FFSA ou sur demande des officiels habilités et présents lors de l'épreuve.

Article A.10 : DROITS A L'IMAGE

- En s'inscrivant au Challenge Rotax France, le pilote et ses accompagnateurs ainsi que les teams acceptent que des photos, vidéos et que leur nom soient utilisés par le promoteur 3MK Events (classement, championnat, fiche pilote, publicité, site internet 3MK Events & Challenge Rotax France, réseaux sociaux, médias, interviews, pgm télévisuel, etc...).

Article A.11 : VIDEO ARBITRAGE

- Dans le cas d'épreuve couverte par la vidéo arbitrage, les vidéos des courses seront uniquement réservées à la Commission Sportive qui sera seule habilitée à les fournir aux pilotes si elle le souhaite.

Article A.12 : MODIFICATIONS

- Si des raisons majeures l'imposent et avec l'accord de la FFSA, 3MK Events se réserve le droit de modifier le présent règlement.

B. RÈGLEMENT SPORTIF

Article B.1 : CONCURENTS ET PILOTES

- Le Challenge Rotax France 2017 est ouvert à tous pilotes détenteur :
 - D'une licence nationale de karting « Pilote concurrent conducteur », en cours de validité pour 2017,
 - D'une licence internationale de karting « Pilote Concurrent Conducteur », en cours de validité pour 2017,
 - D'une licence nationale délivrée par une ASN étrangère et de l'autorisation de cette dernière.

Article B.2 : TUTEURS / PILOTES MINEURS

- **Art.B2.1** : Les représentants légaux (tuteurs) des pilotes mineurs devront obligatoirement être en possession d'une licence « Internationale Concurrent Tuteur » ICT.
- **Art.B2.2** : Les représentants légaux devront en permanence être présents sur le paddock du circuit tout au long de l'évènement.
- **Art.B2.3** : Les représentants légaux des pilotes devront se présenter avec ces derniers et avec leur licence lors des vérifications administratives.
- **Art.B2.4** : Pour n'importe quel motif d'absence du représentant légal, même d'une durée de temps très courte, celui-ci devra obligatoirement remplir un formulaire de délégation afin de déléguer sa qualité de tuteur à une autre personne physique licenciée et présente lors de l'évènement. La personne désignée en qualité de tuteur devra être majeure et titulaire d'une licence « Concurrent ». Les formulaires de délégation seront regroupés à la Commission Sportive.

Article B.3 : BRIEFING

- La présence de tous les pilotes ainsi que la présence des tuteurs pour les pilotes mineurs est obligatoire au briefing. L'horaire de ce briefing sera notifié dans l'horaire officiel communiqué aux concurrents lors de chaque épreuve. Leur présence sera contrôlée et toute absence sera pénalisée par une amende de 150 Euros. Le départ sera refusé à tout pilote n'ayant pas acquitté son amende.

Article B.4 : MÉCANICIENS ET ASSISTANCE

- **Art.B4.1** : Un mécanicien par pilote sera autorisé à pénétrer dans le parc d'assistance, sur la pré-grille et dans le parc fermé. La licence du mécanicien du pilote devra être présentée lors des vérifications administratives. Ce mécanicien devra porter le badge spécifique fourni par 3MK Events. Toute personne non licenciée et non accréditée se verra interdire l'accès au parc d'assistance, à la pré-grille et au parc fermé.
- **Art.B4.2** : Un badge « Motoriste » pourra être délivré pour les préparateurs/motoristes sur demande auprès de 3MK Events. Ce badge « Motoriste » permettra l'accès au parc fermé lors des contrôles techniques au préparateur/motoriste du pilote concerné uniquement lorsque celui-ci sera appelé par le Délégué Technique de l'épreuve. Ce badge ne donnera en aucun cas accès au parc d'assistance et à la pré-grille.
- **Art.B4.3** : 3MK Events se réserve le droit de refuser toute demande de badge « Motoriste » et de retirer cette accréditation.

Article B.5 : OUTILLAGE PARC D'ASSISTANCE & PARC FERMÉ

- **Art.B5.1** : Sauf accord du Délégué Technique, il est interdit de faire de la mécanique dans le parc d'assistance, sur la pré-grille, et dans le parc fermé. Seules les actions suivantes sont autorisées :
 - Montage / Démontage des roues.
 - Réglages de la largeur hors tout AV et AR.
 - La pression des pneumatiques.
- **Art.B5.2** : Lors des différentes courses de l'évènement, les pilotes devront se présenter à l'entrée du parc assistance avec les caisses à outils ouvertes sur les chariots. Seuls les outils seront autorisés en parc d'assistance.
- **Art.B5.3** : 3MK Events se réserve le droit d'interdire toute sorte d'outillage en parc d'assistance.

Article B.6 : SECURITÉ / ENVIRONNEMENT

- **Art.B6.1 :** Chaque pilote, dans le paddock, devra être muni d'un extincteur en cours de validité d'une capacité minimale de 6 kg et conçu pour combattre un incendie d'hydrocarbure.
- **Art.B6.2 :** Les pilotes devront utiliser une bâche de protection du sol avec tapis absorbant d'une dimension minimale de 2 mx 2,50 m pour éviter les tâches d'hydrocarbures.

Article B.7 : DÉROULEMENT DU CHALLENGE ROTAX FRANCE

- Pour chaque catégorie du Challenge Rotax France, seront organisés des essais libres officiels, des essais chronométrés, des manches de qualifications et/ou une pré finale et une finale.

- **Essais libres officiels**

Les séances d'essais libres officiels se feront par catégorie. 3MK Events se réserve le droit de faire rouler les pilotes Master avec les pilotes plus jeunes d'une même catégorie. Il sera constitué un ou plusieurs groupes en fonction du nombre de participants par catégorie. Les essais libres officiels se dérouleront sur une durée maximale variable en fonction du circuit et du nombre de pilotes par catégorie.

- **Essais Chronométrés**

Les essais chronométrés se dérouleront par catégorie. Il sera constitué un ou plusieurs groupes en fonction du nombre de participants par catégorie. En cas de groupes, ces derniers seront tirés au sort. Chaque groupe comprendra un nombre maximum de pilotes en fonction de la capacité du circuit. Chaque groupe effectuera une séance de 8 à 10 minutes. Lors de chaque séance, le pilote prendra le départ au moment de son choix. Le temps retenu est celui du meilleur tour effectué lors de la séance d'essais chronométrés. En cas d'ex aequo, le deuxième meilleur temps accompli sera déterminant et ainsi de suite en cas de nouvel ex aequo. Les essais chronométrés déterminent la position des pilotes sur la grille de départ des manches de qualifications.

3MK Events se réserve la possibilité de mettre en place une session de « Super Pôle » pour les 5 premiers pilotes des essais chronométrés de chaque catégorie.

- **Manches de qualifications**

La grille de départ de chaque manche de qualification sera déterminée par le classement des essais chronométrés. Un ou plusieurs groupes pourront être constitués en fonction du nombre de participants par catégorie. La durée des manches de qualifications sera définie en fonction de chaque circuit, pour une distance parcourue d'au moins 10 km. Attribution du nombre de points par manche de qualification : 0 point au 1^{er}, 2 points au 2^{ème}, 3 points au 3^{ème}, etc..., n points au n^{ème}.

Le classement à l'issue des manches de qualifications sera déterminé en totalisant le nombre de points de chaque pilote. En cas d'ex-aequo dans le classement des manches de qualifications, le classement des essais chronométrés départagera les pilotes.

- **Repêchage**

3MK Events se réserve la possibilité d'intégrer une manche de repêchage ou un repêchage chronométré lorsque le nombre de pilotes inscrits dépasse la capacité maximale du circuit.

- **Pré finale**

La grille de départ de la pré finale sera déterminée en fonction du classement des manches de qualifications. La durée de la pré finale est définie en fonction de chaque circuit, pour une distance parcourue d'au moins 15 km.

L'ordre d'arrivée de la pré finale déterminera la grille de départ de la finale.

- **Finale**

La grille de départ de la finale sera définie en fonction de la pré finale ou du classement général des manches de qualifications si il n'y a pas de pré finale.

La durée de la finale sera définie en fonction de chaque circuit, pour une distance parcourue d'au moins 15 km.

- **Note :** 3MK Events se réserve le droit de modifier le format d'épreuve. De plus, en fonction des conditions climatiques, 3MK Events pourra être amené à diminuer la distance des différentes courses de l'épreuve.

Article B.8 : CLASSEMENT DU CHALLENGE ROTAX FRANCE

- Pour chaque catégorie, sera déclaré vainqueur du Challenge Rotax France le pilote ayant passé la ligne d'arrivée de la finale en 1^{ère} position, sous réserve d'éventuel rapport sportif ou technique.

Article B.9 : RECLAMATION

- Procédure identique à celle du Règlement Sportif National FFSA 2017.

Article B.10 : DIVERS

- Le drapeau bleu à chevrons rouges ne sera pas utilisé en cas de cohabitation de plusieurs catégories au sein d'une manche de qualification ou d'un pré finale ou finale.

C. RÈGLEMENT TECHNIQUE

INTRODUCTION

- Rappel de l'introduction du Règlement National Technique FFSA 2017 :

« A la lecture de ce règlement, ne jamais oublier que toute modification est interdite si elle n'est pas expressément autorisée. Par modification, on entend toutes les opérations susceptibles de changer l'aspect initial et les cotes d'une pièce d'origine.

En particulier : dans toutes les catégories, toute modification ou montage ayant pour conséquence de contrarier une valeur réglementaire ou son contrôle est présumée frauduleuse et est bien évidemment interdite.

Les pilotes sont responsables de la conformité de leur matériel. En cas de non-conformité des sanctions sportives seront appliquées. »

Les Commissaires Techniques mandatés par le promoteur 3MK Events ont pour mission de s'assurer de la conformité technique du matériel et de l'équipement des concurrents en référence aux règles techniques établies par la Coupe de marque Rotax et par la FFSA.

Article C.1 : RÈGLEMENT TECHNIQUE GÉNÉRAL

- Seuls les documents suivants font foi pour les différentes catégories du Challenge Rotax France 2017 :

Catégories	Documents faisant foi
Minime	→ Règlement Technique Nationale FFSA 2017 de la catégorie Minime. → Spécifications Techniques Moteur ROTAX Modèle 125 Micro Max Minime 2017.
Cadet	→ Règlement Technique Nationale FFSA 2017 de la catégorie Cadet. → Spécifications Techniques Moteur ROTAX Modèle 125 Mini Max Cadet 2017.
Nationale	→ Règlement Technique Nationale FFSA 2017 de la catégorie Nationale. → Spécifications Techniques Moteur ROTAX Modèle J 125 Max FFSA 2017.
ROTAX Max & Max Master	→ Règlement de la Coupe de marque Rotax 2017. → Spécifications Techniques Moteur ROTAX Modèle 125 Max evo et 125 Max Racing.
ROTAX Max DD2 & DD2 Master	→ Règlement de la Coupe de marque Rotax 2017. → Spécifications Techniques Moteur ROTAX Modèle 125 Max DD2 et DD2 evo.

Article C.2 : PUBLICITÉ

- Les concurrents s'engagent à laisser libre de toute publicité les surfaces des éléments de carrosserie de leur kart ci-après :
 - La surface nécessaire sur le nassau panel avant pour y poser les autocollants d'un partenaire de 3MK Events.
 - La surface nécessaire sur le spoiler avant pour y poser les autocollants d'un partenaire de 3MK Events.
 - La surface nécessaire sur chaque ponton pour y poser les autocollants d'un partenaire de 3MK Events.

Article C.3 : NUMÉROS DE COURSE & STICKER CATEGORIE / CHALLENGE ROTAX FRANCE

- **Art.C3.1** : Les concurrents devront utiliser les numéros de course noirs sur fond jaune fournis par 3MK Events. Les numéros de course ne pourront pas être découpés. Un numéro de course devra être apposé sur le nassau panel, un sur chaque ponton et un sur le pare-chocs arrière.
- **Art.C3.2** : Les concurrents devront également apposer sur le nassau panel de leur kart, en dessous du numéro de course, le sticker de la catégorie dans laquelle il roule ainsi qu'un sticker du Challenge Rotax France. Ces stickers seront fournis par 3MK Events.

- **Art.C3.3 :** Tous pilotes ne respectant pas ces règles d'identification se verront infliger une amende de 100 Euros par épreuve.

Article C.4 : CARBURANT & LUBRIFIANT – CATÉGORIES FÉDÉRALES –

- **Art.C4.1 :** Pour les catégories fédérales (Minime, Cadet et Nationale), l'essence (Sans Plomb 98) devra obligatoirement être achetée dans la station-service désignée par 3MK Events lors de l'évènement. L'utilisation d'essence d'un indice d'octane différent et de toute autre provenance est formellement interdite.
- **Art.C4.2 :** L'huile utilisée pour les catégories fédérales (Minime, Cadet et Nationale) devra être une huile agréée CIK de l'année en cours (liste disponible sur le site www.ns-karting.com).
- **Art.C4.3 :** Le mélange Lubrifiant/ Carburant est libre.
- **Art.C4.4 :** Tout au long de l'évènement, des contrôles seront effectués avec le matériel Digatron DT-47 Fuel Meter Test.
- **Art.C4.5 :** Des substitutions de carburant pourront être effectuées. Chaque pilote devra prévoir un bidon d'huile fermé et cacheté en cas de substitution de carburant.

Article C.5 : CARBURANT & LUBRIFIANT – CATÉGORIES COUPE DE MARQUE ROTAX –

- **Art.C5.1 :** Pour les catégories de la Coupe de marque Rotax (Rotax Max, Rotax Max Master, Rotax Max DD2 & Rotax Max DD2 Master), l'essence (Sans Plomb 98) devra obligatoirement être achetée dans la station-service désignée par 3MK Events lors de l'évènement. L'utilisation d'essence d'un indice d'octane différent et de toute autre provenance est formellement interdite.
- **Art.C5.2 :** L'huile utilisée pour les catégories de la Coupe de marque Rotax (Rotax Max, Rotax Max Master, Rotax Max DD2 & Rotax Max DD2 Master), devra obligatoirement être l'huile XPS KART TEC FULL SYNTHETIC homologuée CIK.
- **Art.C5.3 :** Le mélange Carburant/Lubrifiant devra obligatoirement être de 2%.
- **Art.C5.4 :** Tout au long de l'évènement, des contrôles seront effectués avec le matériel Digatron DT-47 Fuel Meter Test.
- **Art.C5.5 :** Des substitutions de carburant pourront être effectuées. Chaque pilote devra prévoir un bidon d'huile fermé et cacheté en cas de substitution de carburant.

Article C.6 : PNEUMATIQUES ALLOUÉS POUR LE CHALLENGE ROTAX FRANCE

- **Art.C6.1 :** Deux trains de pneumatiques slick (4AV & 4AR) seront autorisés pour le Challenge Rotax France.
- **Art.C6.2 :** Un train de pneumatique pluie sera autorisé pour le Challenge Rotax France.
- **Art.C6.3 :** 3MK Events se réserve le droit de modifier le schéma d'allocation des pneumatiques de l'épreuve
- **Art.C6.4 :** 3MK Events se réserve le droit de modifier le nombre de pneumatiques alloués pour l'épreuve.

Article C.7 : PNEUMATIQUES CATÉGORIE MINIME

- Chaque pilote de la catégorie Minime disposera de 2 trains de pneumatiques slick (4AV & 4AR) pour l'intégralité de l'évènement (de la 1^{ère} séance d'essais libres officiels à la finale). Un train de pneumatiques (2AV & 2AR) sera utilisé aux essais libres officiels du vendredi (dans leur intégralité) et un train de pneumatiques (2AV & 2AR) sera utilisé pour les courses (Essais chronométrés, manches de qualifications et/ou pré finale et finale).
- ❖ Pneumatiques « Essais libres officiels » :
 - **4 pneus slick (2AV & 2AR) neufs vendus par 3MK Events.**
 - Les pneumatiques «Essais libres officiels » seront flashés lors de leur vente.
- ❖ Pneumatiques « Courses » :
 - **4 pneus slick (2AV & 2AR) neufs vendus par 3MK Events.**
 - Les pneus « Courses » seront flashés lors de la distribution/ tirage au sort.
 - Ils devront être utilisés à partir des essais chronométrés et seront utilisés pour les essais chronométrés, les manches de qualifications et/ou la pré finale et la finale.

Article C.8 : PNEUMATIQUES CATÉGORIE CADET

- Chaque pilote de la catégorie Cadet disposera de 2 trains de pneumatiques slick (4AV & 4AR) pour l'intégralité de l'évènement (de la 1^{ère} séance d'essais libres officiels à la finale). Un train de pneumatiques (2AV & 2AR) sera utilisé aux essais libres officiels du vendredi (dans leur intégralité) et un train de pneumatiques (2AV & 2AR) sera utilisé pour les courses (Essais chronométrés, manches de qualifications et/ou pré finale et finale).
- ❖ Pneumatiques « Essais libres officiels » :
 - **4 pneus slick (2AV & 2AR) neufs vendus par 3MK Events.**
 - Les pneumatiques «Essais libres officiels » seront flashés lors de leur vente.
- ❖ Pneumatiques « Courses » :
 - **4 pneus slick (2AV & 2AR) neufs vendus par 3MK Events.**
 - Les pneus « Courses » seront flashés lors de la distribution/ tirage au sort.
 - Ils devront être utilisés à partir des essais chronométrés et seront utilisés pour les essais chronométrés, les manches de qualifications et/ou la pré finale et la finale.

Article C.9 : PNEUMATIQUES CATÉGORIE NATIONALE

- Chaque pilote de la catégorie Nationale disposera de 2 trains de pneumatiques slick (4AV & 4AR) et un train de pneumatiques pluie (2AV & 2AR) pour l'intégralité de l'évènement (de la 1^{ère} séance d'essais libres officiels à la finale). Un train de pneumatiques slick (2AV & 2AR) sera utilisé aux essais libres officiels du vendredi (dans leur intégralité) et un train de pneumatiques slick (2AV & 2AR) sera utilisé pour les courses (Essais chronométrés, manches de qualifications et/ou pré finale et finale). Un train de pneumatique pluie (2AV & 2AR) pourra être utilisé pour les essais chronométrés et les courses si celles-ci sont déclarées « par temps de pluie » par la direction de course.
- ❖ Pneumatiques « Essais libres officiels » :
 - **4 pneus slick (2AV & 2AR) neufs vendus par 3MK Events.**
 - Les pneumatiques «Essais libres officiels » seront flashés lors de leur vente.
- ❖ Pneumatiques « Courses » :
 - **4 pneus slick (2AV & 2AR) neufs vendus par 3MK Events.**
 - Les pneus « Courses » seront flashés lors de la distribution/tirage au sort.
 - Ils devront être utilisés à partir des essais chronométrés et seront utilisés pour les essais chronométrés, les manches de qualifications et/ou la pré finale et la finale.
- ❖ Pneumatiques « Courses Pluie » :
 - **4 pneus pluie (2AV & 2AR) neufs vendus par 3MK Events ou issus de la première épreuve NSK 2017 (neufs, n'ayant pas été utilisés).**
 - Les pneus « Courses Pluie » seront flashés lors de la distribution/tirage au sort.
 - Ils pourront être utilisés à partir des essais chronométrés et pour les courses si celles-ci sont déclarées « par temps de pluie » par la direction de course.

Article C.10 : PNEUMATIQUES CATÉGORIES COUPE DE MARQUE ROTAX

- Chaque pilote des catégories Rotax Max, Rotax Max Master, Rotax Max DD2 et Rotax Max DD2 Master disposeront de 2 trains de pneumatiques slick (4AV & 4AR) et un train de pneumatiques pluie (2AV & 2AR) pour l'intégralité de l'évènement (de la 1^{ère} séance d'essais libres officiels à la finale). Un train de pneumatiques slick (2AV & 2AR) sera utilisé aux essais libres officiels du vendredi (dans leur intégralité) et un train de pneumatiques slick (2AV & 2AR) sera utilisé pour les courses (Essais chronométrés, manches de qualifications et/ou pré finale et finale). Un train de pneumatique pluie (2AV & 2AR) pourra être utilisé pour les essais chronométrés et les courses si celles-ci sont déclarées « par temps de pluie » par la direction de course.
- ❖ Pneumatiques « Essais libres officiels » :
 - **4 pneus slick (2AV & 2AR) neufs vendus par 3MK Events.**
 - Les pneumatiques «Essais libres officiels » seront flashés lors de leur vente.
- ❖ Pneumatiques « Courses » :
 - **4 pneus slick (2AV & 2AR) neufs vendus par 3MK Events.**
 - Les pneus « Courses » seront flashés lors de la distribution/tirage au sort.
 - Ils devront être utilisés à partir des essais chronométrés et seront utilisés pour les essais chronométrés, les manches de qualifications et/ou la pré finale et la finale.
- ❖ Pneumatiques « Courses Pluie » :
 - **4 pneus pluie (2AV & 2AR) neufs vendus par 3MK Events ou issus de la première épreuve NSK 2017 (neufs, n'ayant pas été utilisés).**
 - Les pneus « Courses Pluie » seront flashés lors de la distribution/tirage au sort.
 - Ils pourront être utilisés à partir des essais chronométrés et pour les courses si celles-ci sont déclarées « par temps de pluie » par la direction de course.

Article C.11 : CREVAISON

- **Art.C11.1** : Pour toutes les catégories, en cas de crevaison sur les pneumatiques des « Essais libres officiels » du vendredi, le pilote sera autorisé à racheter un pneu auprès de 3MK Events après accord du Délégué Technique de la FFSA.
- **Art.C11.2** : Pour toutes les catégories, en cas de crevaison sur les pneumatiques « Courses », le pilote sera autorisé à utiliser un pneumatique des « Essais libres officiels » du vendredi après accord du Délégué Technique de la FFSA.

Article C.12 : PNEUMATIQUES AUX WARM-UP

- **Art.C12.1** : Les pneumatiques slick des « Essais libres officiels » du vendredi seront les seuls pneus autorisés pour les warm-up.
- **Art.C12.2** : Les pneumatiques pluie utilisés lors des warm-up seront libres.

Article C.13 : PNEUMATIQUES PLUIE AUX ESSAIS LIBRES OFFICIELS

- En cas de pluie lors des « Essais libres officiels » du vendredi, le pilote devra donc obligatoirement utiliser d'autres pneumatiques que les pneumatiques « Courses Pluie ».

Article C.14 : SENS DE ROTATION DES PNEUMATIQUES

- Les pilotes devront obligatoirement respecter le sens de rotation de pneumatiques. En cas de non-respect, le pilote sera déclassé de la course pour non-conformité technique.

Article C.15 : VENTE DES PNEUMATIQUES

- Pour acheter les pneumatiques « Courses » et « Courses Pluie », les pilotes devront respectés les horaires de vente des pneumatiques notifiés dans l'horaire officiel communiqué aux concurrents lors de chaque épreuve. Aucun pneu ne pourra être acheté, passée l'heure de fermeture de la vente des bons de pneus.
- Les pneumatiques achetés ne pourront ni être repris, ni échangés et ni remboursés.

Article C.16 : CARÉNAGE AVANT & KIT DE MONTAGE DE CARÉNAGE AVANT

- Application de la réglementation CIK 2017.

D. LE CHALLENGE ROTAX FRANCE 2017

Article D.1 : GÉNÉRALITÉS

- Le Challenge Rotax France se déroule sur une seule épreuve.

Article D.2 : CLASSEMENT GÉNÉRAL DU CHALLENGE ROTAX FRANCE

- Les classements suivants seront établis à l'issue du Challenge Rotax France 2017 :
 - Minime
 - Cadet
 - Nationale
 - Nationale Rookie
 - Rotax Max
 - Rotax Max Master
 - Rotax Max DD2
 - Rotax Max DD2 Master

Article D.3 : DOTATION

- Un trophée sera remis aux pilotes accédant au podium de chaque catégorie du Challenge Rotax France.

Article D.4 : DOTATION GRANDE FINALE ROTAX 2017

- Les vainqueurs du Challenge Rotax France 2017 des catégories Nationale et Rotax Max se verront offrir comme dotation une invitation pour participer à la Grande Finale Rotax 2017, sous réserve d'avoir une licence française et de répondre aux conditions d'âge de la catégorie de la Grande Finale Rotax 2017 dans laquelle le pilote sera invité à participer et sous réserve d'attribution de places par BRP-ROTAX GMBH & CO KG pour la France.

Catégorie Challenge Rotax France 2017	Dotation au vainqueur du Challenge Rotax France 2017	Conditions d'âge pour participer à la Grande Finale Rotax 2017
❖ Nationale	Invitation à la Grande Finale Rotax 2017 en catégorie Rotax Junior .	❖ <u>Age minimum pour participer à la Grande Finale Rotax 2017 :</u> Le pilote doit avoir son 12^{ème} anniversaire pendant l'année 2017.
		❖ <u>Age maximum pour participer à la Grande Finale Rotax 2017 :</u> Le pilote doit avoir son 16^{ème} anniversaire après l'année 2017.
❖ Rotax Max	Invitation à la Grande Finale Rotax 2017 en catégorie Rotax Senior .	❖ <u>Age minimum pour participer à la Grande Finale Rotax 2017 :</u> Le pilote doit avoir son 14^{ème} anniversaire pendant l'année 2017.
		❖ <u>Age maximum pour participer à la Grande Finale Rotax 2017 :</u> -

- Dans le cas où le vainqueur du Challenge Rotax France 2017 d'une catégorie ne répondrait pas aux conditions d'âge de la catégorie de la Grande Finale Rotax 2017 dans laquelle il est invité à participer, sa dotation sera attribuée au 2nd du Challenge Rotax France 2017. Si le deuxième du Challenge Rotax France 2017 ne répond pas aussi aux conditions d'âge de la catégorie dans laquelle il est invité à participer à la Grande Finale Rotax 2017, sa dotation sera attribuée au 3^{ème} et ainsi de suite.
- Dans le cas où le vainqueur du Challenge Rotax France 2017 d'une catégorie ne répondrait pas aux conditions d'âge de la catégorie dans laquelle il est invité à participer à la Grande Finale Rotax 2017, le vainqueur recevra une autre dotation définie par 3MK Events.

E. ANNEXE

CALENDRIER DU CHALLENGE ROTAX FRANCE 2017

Challenge Rotax France

9,10 & 11 juin 2017

Ancenis